

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 732 671

②1 N° d'enregistrement national : **95 04280**

⑤1 Int Cl[®] : B 65 D 41/38, 47/06, 85/80, A 61 J 9/08, 11/04

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 10.04.95.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : 11.10.96 Bulletin 96/41.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : **BESNIER SA SOCIETE ANONYME**
— FR.

⑦2 Inventeur(s) : **COQUEL CHRISTOPHE.**

⑦3 Titulaire(s) :

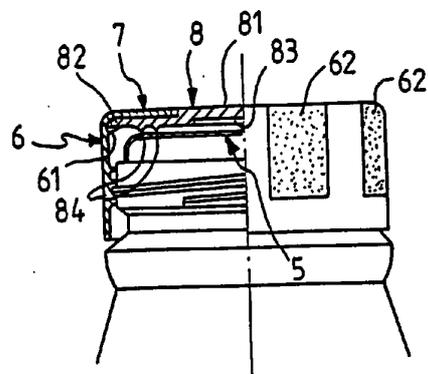
⑦4 Mandataire : **BREVETS RODHAIN ET PORTE.**

⑤4 **BOUCHON DE RECIPIENT A ORGANE DE TRANSFERT ADAPTABLE ET RECIPIENT MUNI D'UN TEL BOUCHON.**

⑤7 L'invention concerne un bouchon hermétique, comportant une jupe (6) et un fond (7, 8) à l'intérieur des limites de la jupe, ainsi qu'un récipient muni d'un tel bouchon.

Le fond comporte une partie extérieure (7) reliée à la jupe (6) par sa périphérie et une deuxième partie (8) reliée à la partie extérieure ou à la jupe par des moyens de solidarisation amovible (61, 82) et dont au moins une région (81) constitue une région intérieure pour le fond, afin que lorsque ladite deuxième partie (8) a été désolidarisée, l'espace laissé libre puisse être occupé par au moins une partie d'un organe de transfert du contenu du récipient, tout en conservant après ouverture du récipient, une possibilité de bouchage hermétique.

Ce bouchon est destiné notamment aux bouteilles de lait, l'organe de transfert étant alors une tétine.



FR 2 732 671 - A1



"Bouchon de récipient à organe de transfert adaptable et récipient muni d'un tel bouchon"

L'invention concerne le bouchage des récipients, notamment des récipients commercialisés en étant emplis
5 d'un produit liquide alimentaire, tels que les bouteilles, et consiste plus particulièrement en un bouchon destiné à recevoir un organe de transfert du contenu du récipient.

Un tel bouchon peut par exemple équiper des
10 bouteilles de lait et être réalisé sous une forme aisément transformable en porte-tétine de telle sorte que la bouteille de lait soit alors utilisable en biberon.

L'invention consiste également en un récipient
15 muni d'un tel bouchon.

A l'heure actuelle, les produits alimentaires liquides et notamment ceux destinés à l'alimentation des enfants, tels que les liquides alimentaires lactés, jus de fruits, etc. sont vendus dans des récipients conçus
20 pour assurer une fonction de conteneur hermétique et stérile le plus économiquement possible ; à cet effet, la fermeture de ces récipients peut être assurée par une capsule déchirable ne permettant pas un rebouchage en cas de consommation seulement partielle du contenu du
25 récipient, ou/et par un bouchon ou une capsule emmanchable à force ou vissant. Dans tous les cas, la consommation du produit dans de bonnes conditions d'hygiène nécessite un transvasement dans un récipient qui n'a pas été soumis comme le récipient d'origine à un
30 stockage à l'air libre, ou dans un entrepôt, ou dans un magasin, ou dans tout autre lieu où les conditions d'hygiène ne sont pas nécessairement les meilleures.

On peut penser remédier dans une certaine mesure à cet inconvénient en vendant le récipient sous
35 emballage scellé, éventuellement accompagné d'un gobelet.

Cependant, subsiste la nécessité d'un transvasement, qui peut être malcommode particulièrement en voyage et notamment dans les moyens de locomotion en circulation (véhicules automobiles, et également trains, avions, bateaux, etc.). De plus, l'utilisation d'un gobelet est impossible avec les enfants en très bas-âge dont l'alimentation nécessite l'emploi d'un biberon.

L'invention a pour but de remédier à ces inconvénients en créant un dispositif qui allie une fermeture hermétique et la possibilité d'adapter un organe de transfert tel qu'une tétine, tout en conservant après une première ouverture, une possibilité de fermeture hermétique.

A cet effet, l'invention concerne un bouchon de récipient, du type comportant une jupe comprenant des moyens de solidarisation au récipient, et un fond s'étendant à l'intérieur des limites de la jupe, caractérisé en ce que le fond est en au moins deux parties, à savoir une partie extérieure reliée à la jupe par sa périphérie, et une deuxième partie reliée à la partie extérieure ou à la jupe par des moyens de solidarisation amovible et dont au moins une région constitue une région intérieure pour le fond, s'étendant à l'intérieur des limites de la partie extérieure, de telle sorte que lorsque ladite deuxième partie a été désolidarisée de ladite partie extérieure ou de la jupe, l'espace laissé libre par l'absence de la région intérieure du fond puisse être occupé par au moins une partie d'un organe de transfert du contenu du récipient, afin de permettre, à partir du bouchon hermétique de départ, d'adapter l'organe de transfert, et de conserver, après ouverture, une possibilité de bouchage hermétique. La forme et les dimensions de l'espace libéré par l'absence de la région intérieure du fond sont choisies par le fabricant en fonction de l'organe de transfert dont il désire l'adaptation ; par exemple,

dans une forme particulière de réalisation de l'invention, cet espace est circulaire, et son diamètre est égal au diamètre extérieur de la gorge qui s'étend à la base d'une tétine pour biberon.

5 L'invention concerne également un récipient équipé d'un tel bouchon hermétique donnant la possibilité d'adapter un organe de transfert, et de conserver, après ouverture, une possibilité de bouchage hermétique ; par exemple, dans le cas de la forme de
10 réalisation mentionnée ci-dessus, ce récipient est une bouteille contenant un liquide alimentaire, qui, lorsqu'elle est équipée de son bouchon, est adaptée à recevoir très aisément et rapidement une tétine classique, ce qui constitue un biberon.

15 Que l'organe de transfert prévu soit une tétine, un chalumeau, ou autre, l'utilisation du contenu du récipient ne nécessite aucun transvasement intermédiaire.

D'autres caractéristiques et avantages de
20 l'invention ressortiront de la description qui va suivre de formes de réalisation de l'invention données à titre d'exemples non limitatifs, dont l'une est représentée sur les dessins ci-joints dans lesquels :

- la figure 1 montre un récipient muni d'un
25 bouchon selon cette forme de réalisation de l'invention représenté en demi-coupe et en demi-vue extérieure ;

- la figure 2 montre en demi-coupe et en demi-vue extérieure, une forme simplifiée du bouchon de la figure 1, adaptée au goulot du récipient ;

30 - la figure 3 montre, en demi-coupe et en demi-vue extérieure, sur le bouchon de la figure 2, le montage d'un organe de transfert du contenu du récipient sous la forme d'une tétine ;

- la figure 4 montre la partie supérieure d'un
35 récipient muni, en vue de sa vente, d'un bouchon selon la figure 1 contenant une tétine en tant qu'organe de

transfert, représentés en demi-coupe et en demi-vue extérieure.

L'ensemble représenté sur la figure 1 est constitué, selon l'invention, d'un récipient 1 sous la forme d'une bouteille, autour duquel est adapté un bouchon 2 présentant un logement 3 adapté à recevoir un organe de transfert du contenu de la bouteille sous la forme ici d'une tétine 4 (non représentée sur les figures 1 et 2), lequel organe de transfert est destiné à être solidarisé au bouchon de manière amovible.

La bouteille, adaptée à l'utilisateur de manière à pouvoir être dans le cas présent utilisée en biberon, présente également à cet effet un goulot 11 à section circulaire de grand diamètre dont le pourtour est muni de filets 12 pour l'adaptation du bouchon ; elle est obturée par une capsule de scellage 5 thermoscellée destinée à maintenir son contenu à l'état stérile jusqu'au moment de son utilisation (ou de sa première phase d'utilisation). De manière connue, cette bouteille est en matière synthétique à usage alimentaire pouvant être recyclable, et présente des ondulations s'étendant périphériquement et se succédant sur une partie de sa hauteur pour lui conférer une bonne rigidité et faciliter sa prise en main en limitant les risques de glissement ; pour cette dernière raison, la section droite de cette bouteille peut de plus être de forme générale carrée dont les angles sont remplacés par des quarts de cercles de grand rayon.

Le bouchon 2 comporte une jupe 6 à section droite sensiblement circulaire dont la face interne est munie de filets 60 destinés à coopérer avec ceux du goulot 11 du récipient pour la solidarisation du bouchon à celui-ci, et un fond s'étendant à l'intérieur des limites de la jupe.

Le fond est en au moins deux parties, à savoir une partie extérieure 7 s'étendant ici annulairement

d'une seule pièce avec la jupe 6 et reliée par sa périphérie à celle-ci, et une deuxième partie 8, amovible, dont une région 81, ou la totalité, complète le fond du bouchon 2 en constituant la région intérieure de celui-ci s'étendant à l'intérieur des limites de la partie extérieure 7.

De la sorte, lorsque la deuxième partie 8 du fond a été retirée, un organe de transfert du contenu du récipient, ici sous la forme d'une tétine 4, peut être enfilé au travers du trou circulaire du fond qui a été libéré par l'absence de la région intérieure 81 de ce fond, et ainsi ce trou circulaire est occupé par la région de la tétine située à la base de celle-ci, comme on le verra plus en détail dans la suite.

Les deux parties 7, 8 précitées que comporte le fond peuvent être en une seule pièce ou constituées par deux pièces distinctes.

Lorsque le fond est en une seule pièce (cette forme de réalisation n'étant pas représentée sur les dessins), ses deux parties sont reliées l'une à l'autre ou à la jupe par des moyens de solidarisation tels qu'une ou plusieurs zones de moindre résistance, s'étendant ici circonférentiellement pour déterminer lors de la désolidarisation un espace circulaire pour l'insertion de la tétine ; on peut ainsi avoir une zone annulaire de plus faible épaisseur que la partie extérieure et la deuxième partie constituant la région intérieure, ou plusieurs lumières en arcs de circonférence séparées deux à deux par un pont de matière reliant les deux parties du fond. Ces deux parties peuvent s'étendre dans un même plan. Une fois qu'elles ont été désolidarisées, il est impossible de les solidariser à nouveau à moins de prévoir des moyens de solidarisation complémentaires.

Lorsque les deux parties 7, 8 sont constituées par deux pièces distinctes, les moyens de solidarisation

amovible peuvent plus naturellement être prévus pour permettre de solidariser à nouveau ces deux parties à la suite d'une désolidarisation.

5 Ces moyens de solidarisation amovible peuvent être adaptés à solidariser la deuxième partie à la partie extérieure ou à la jupe par exemple par encliquetage.

10 Plus précisément, les moyens de solidarisation ici par encliquetage peuvent être portés par la face interne de la jupe 6, ou/et par une face de la partie extérieure 7 du bouchon, ou/et par une face de la deuxième partie 8 du bouchon.

15 Dans la forme de réalisation représentée sur les dessins, l'un des moyens d'encliquetage est un bourrelet 61 en proéminence à la face interne la jupe, s'étendant annulairement en haut de celle-ci ; l'autre moyen d'encliquetage est constitué par la zone 82 formant le pourtour de la deuxième partie 8 du bouchon ; cette deuxième partie est alors réalisée sous la forme d'un
20 disque dont le diamètre est à peine inférieur au diamètre interne de la jupe entre le bourrelet 61 et la partie extérieure 7 du fond et dont l'épaisseur du pourtour 82 est de quelques dixièmes de millimètres, c'est-à-dire très légèrement inférieure à la distance
25 entre le bourrelet 61 et la partie extérieure 7 du fond, et assez mince pour présenter une élasticité permettant à cette deuxième partie 8 de se déformer suffisamment pour franchir l'obstacle constitué par le bourrelet 61 lorsqu'elle est poussée à force vers la partie
30 extérieure 7 ou à l'opposé de cette partie extérieure en vue de sa solidarisation ou de sa désolidarisation, respectivement.

35 Dans cette forme de réalisation, lorsque les deux parties 7, 8 sont en position de solidarisation, la deuxième partie 8 s'étend donc sous la partie extérieure 7, entre celle-ci et le bourrelet d'encliquetage 61, à

l'intérieur des limites de la jupe 6, et sa région centrale 81 constitue la région du fond intérieure aux limites de la partie extérieure ; lorsque cette deuxième partie 8 est désolidarisée de la jupe, l'espace ainsi
5 laissé libre permet l'insertion de la tétine 4.

On peut prévoir que pour des raisons notamment d'esthétique, la deuxième partie 8 ne soit pas d'épaisseur constante sur toute sa surface, mais que sa région 81 située à l'intérieur des limites de la partie
10 extérieure soit au moins partiellement en surélévation, de telle sorte qu'en position de solidarisation, la face supérieure de cette région 81 affleure celle de la partie extérieure 7 ; afin de ne pas diminuer ainsi l'élasticité de cette deuxième partie 8, sa face
15 inférieure peut alors comporter un évidement central 83.

On peut également prévoir, pour améliorer l'étanchéité du bouchon 2 lorsque, les deux parties 7, 8 du fond de celui-ci étant solidarisées, il est vissé
20 autour du goulot d'un récipient ne comportant pas de capsule 5 de scellement ou dont la capsule a été retirée pour permettre un début de consommation de son contenu, une ou plusieurs lèvres 84 annulaires déformables élastiquement, en relief sous la face inférieure du fond, en regard de l'extrémité supérieure du goulot.
25 Dans la forme de réalisation représentée sur les dessins, sont donc prévues, sous la face inférieure de la deuxième partie 8 du fond, un dispositif d'étanchéité sous forme de lèvres 84 concentriques ou autres espacées de quelques millimètres présentant un profil en dent de
30 scie, pointe en bas, de telle sorte que ce soit cette région plus aisément déformable qui vienne en contact avec l'extrémité supérieure du goulot lors du vissage du bouchon.

Afin, entre autres, de faciliter le dévissage et
35 le vissage complet du bouchon et ainsi d'obtenir une bonne étanchéité vis-à-vis du récipient, la jupe 6

présente extérieurement des zones légèrement en retrait
62 présentant un aspect granité ou à tout le mois
dépoli, évitant le glissement des doigts de
l'utilisateur ; la zone de la partie extérieure 7 du
5 fond entourant la limite intérieure de cette partie du
fond, destinée à être en contact avec un bourrelet
annulaire d'encliquetage de la tétine, peut-être
également granitée ou dépolie.

L'utilisation du récipient 1 empli de liquide
10 alimentaire et muni du bouchon 2 qui vient d'être décrit
est très simple : il suffit de dévisser et d'enlever le
bouchon, de désolidariser de la partie extérieure 7 du
fond, la deuxième partie 8 de celui-ci en exerçant une
poussée sur cette deuxième partie, d'insérer par
15 l'intérieur de la jupe 6 une tétine 4 conventionnelle
dans l'espace ainsi libéré au centre du bouchon, d'y
encliqueter cette tétine entre sa collerette de base 41
et son bourrelet annulaire 42 de telle sorte que cette
collerette 41 soit contre la partie extérieure du fond
20 du bouchon et sa gorge 43 enserrée par le chant de cette
partie extérieure, d'enlever la capsule thermoscellée 5
scellant le goulot, et de visser le bouchon muni de la
tétine autour du goulot de la bouteille en serrant
suffisamment pour que la collerette 41 de la tétine joue
25 le rôle d'un joint étanche entre l'extrémité libre du
goulot et le fond du bouchon. Si nécessaire, l'ensemble
peut être chauffé, par exemple dans un four à micro-
ondes, si cela n'a pas été fait préalablement. Lorsque
le contenu de la bouteille est à la température
30 appropriée, celle-ci, son bouchon et sa tétine peuvent
être utilisés à la manière d'un biberon classique ; si
le contenu de la bouteille n'est pas entièrement utilisé
en une seule fois, il est possible de dévisser le
bouchon, d'ôter la tétine, de solidariser la deuxième
35 partie 8 du fond à la partie extérieure 7 de celui-ci et
de revisser le bouchon autour du goulot en le serrant

suffisamment pour obtenir une bonne étanchéité au moyen de ses lèvres 84, et de conserver l'ensemble en vue d'une utilisation ultérieure.

5 Comme on le voit, l'invention dans cette forme de réalisation évite l'utilisation d'un biberon conventionnel, ce qui est particulièrement commode lors d'un voyage ou d'une excursion où il est possible de se procurer dans un magasin un récipient plein selon l'invention.

10 Afin d'éviter même le transport d'une tétine, il est avantageux de prévoir que le récipient soit commercialisé avec cet accessoire.

15 A cette fin, dans une forme de réalisation plus complète (figures 1 et 4), le bouchon 2 comporte également une coupelle 9, pouvant éventuellement servir de gobelet, solidarisée de manière amovible à sa jupe ou à son fond, dont la paroi interne définit avec le fond, un logement 3 dans lequel peut être disposée une tétine 4.

20 La paroi de cette coupelle 9 (en matière synthétique de classe alimentaire, de préférence transparente pour que la tétine soit apparente) est suffisamment mince pour être déformable élastiquement ; cette coupelle comporte une partie 91 de même diamètre
25 que la jupe et plus haute que celle-ci d'au moins quelques millimètres, munie intérieurement, en proéminence par rapport à sa face interne, et à proximité de son extrémité libre, de bourrelets d'encliquetage 92 permettant la solidarisation amovible
30 de la coupelle 9 autour de la jupe 6 ; ces bourrelets 92 s'étendent en arcs de circonférence à l'intérieur de la coupelle à distance l'un de l'autre ; avantageusement, ils sont en nombre égal aux zones légèrement en retrait 62 de la jupe et un peu plus courts, de telle sorte que
35 leur passage autour de celles-ci soit facilité ; lorsque la coupelle 9 est poussée à force en direction de

l'extrémité libre de la jupe 6 et ces bourrelets 92 ont franchi cette extrémité libre, l'encliquetage est réalisé ; grâce à l'élasticité de la paroi de la coupelle, la désolidarisation de la coupelle peut être aisément obtenue par une traction exercée sur celle-ci, éventuellement accompagnée d'une légère rotation. La partie 93 de la coupelle 9 qui est destinée à surmonter le fond du bouchon est de préférence tronconique et raccordée à la partie 91 entourant la jupe par un épaulement 94 ; comme on l'a vu, le logement 3 défini entre la coupelle 9 et le fond du bouchon est destiné à recevoir ici une tétine 4 ; cette tétine est généralement disposée dans un emballage 10 relativement souple, constitué par exemple d'un disque 101 en carton sur lequel est posée la collerette 41 de la tétine, et d'un capot 102 en matière synthétique souple solidarisé à ce disque 101 par sa base et entourant entièrement le reste de la tétine ; lorsque la coupelle 9 est encliquetée autour de la jupe 6, un espace peut être réservé entre la face extérieure du fond du bouchon et l'épaulement 94 de la coupelle, pour l'insertion de la zone périphérique du disque 101 de l'emballage 10 de la tétine 4 ; ainsi l'emballage 10, après sa pose sur la face supérieure du fond du bouchon 2 et l'encliquetage de la coupelle 9, est pratiquement immobilisé dans son logement.

La coupelle 9 évite également, après un début de consommation du contenu de la bouteille au moyen de la tétine, d'avoir à séparer cette dernière de la partie extérieure 7 du bouchon pour reconstituer celui-ci au moyen de la deuxième partie de son fond ; en effet, il suffit de conserver la tétine en place et de la coiffer par la coupelle, encliquetée, pour la protéger.

Bien que les formes de réalisation qui viennent d'être décrites soient destinées à constituer un biberon lorsque le bouchon est associé à une bouteille

appropriée, naturellement l'invention n'est pas limitée à ces formes de réalisation, et on pourra en prévoir d'autres sans sortir de son cadre ; on pourra notamment prévoir des bouchons selon l'invention dans des dimensions permettant leur adaptation à des conteneurs cylindriques par exemple de jus de fruits, boissons lactées, et pour la nourriture du sportif et du malade, la région intérieure du fond étant alors excentrée et de petites dimensions, pour définir un espace adapté à recevoir un chalumeau approprié (par exemple vendu sous cellophane avec le conteneur) présentant à sa base une gorge pouvant être insérée par encliquetage dans cet espace.

Ainsi, dans tous les cas, l'invention crée un bouchon hermétique auquel il est possible d'adapter un organe de transfert, tel qu'une tétine, tout en conservant, après ouverture, une possibilité de bouchage hermétique.

REVENDEICATIONS

1 - Bouchon de récipient, du type comportant une jupe (6) comprenant des moyens de solidarisation au récipient, et un fond s'étendant à l'intérieur des limites de la jupe, caractérisé en ce que le fond est en au moins deux parties (7, 8), à savoir une partie extérieure (7) reliée à la jupe (6) par sa périphérie, et une deuxième partie (8) reliée à la partie extérieure ou à la jupe par des moyens de solidarisation amovible (61, 82) et dont au moins une région (81) constitue une région intérieure pour le fond, s'étendant à l'intérieur des limites de la partie extérieure (7), de telle sorte que lorsque ladite deuxième partie (8) a été désolidarisée de ladite partie extérieure ou de la jupe (6), l'espace laissé libre par l'absence de la région intérieure (81) du fond puisse être occupé par au moins une partie d'un organe (4) de transfert du contenu du récipient, afin de permettre, à partir du bouchon hermétique de départ, l'adaptation de l'organe de transfert, tout en conservant, après ouverture, une possibilité de bouchage hermétique.

2 - Bouchon selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de solidarisation amovible de la deuxième partie (8) du fond à sa partie extérieure (7) ou à la jupe (6) comprennent au moins une zone de moindre résistance.

3 - Bouchon selon la revendication 2, caractérisé en ce que la zone de moindre résistance est de forme générale circulaire.

4 - Bouchon selon la revendication 3, caractérisé en ce que la zone de moindre résistance est constituée de lumières en arcs de circonférence séparées par un pont de matière reliant ladite deuxième partie à la partie extérieure du fond.

5 - Bouchon selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite partie extérieure (7) et

ladite deuxième partie (8) sont constituées par deux pièces distinctes.

5 6 - Bouchon selon la revendication 5, caractérisé en ce que les moyens de solidarisation amovible (61, 82) de ladite deuxième partie (8) à ladite partie extérieure (7) ou à la jupe (6) sont des moyens d'encliquetage.

10 7 - Bouchon selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de solidarisation amovible (61, 82) comprennent des moyens d'encliquetage (82) portés par ladite deuxième partie (8) du fond.

15 8 - Bouchon selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de solidarisation amovible comprennent des moyens d'encliquetage portés par ladite partie extérieure du fond.

20 9 - Bouchon selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de solidarisation amovible (61, 82) comprennent des moyens d'encliquetage (61) portés par la jupe (6).

25 10 - Bouchon selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de solidarisation amovible (61, 82) comprennent au moins un bourrelet (61) d'encliquetage.

30 11 - Bouchon selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de solidarisation amovible (61, 82) comprennent au moins un bourrelet (61) s'étendant annulairement à l'intérieur du bouchon.

35 12 - Bouchon selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de solidarisation amovible (61, 82) comprennent au moins une zone (82) du pourtour de l'une des parties (7, 8) constituant le fond du bouchon.

 13 - Bouchon selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de solidarisation de la jupe (6) au récipient (1) comprennent au moins un filet (60) porté par la paroi interne de la jupe (6).

14 - Bouchon selon la revendication 1, caractérisé en ce que la jupe (6) présente extérieurement au moins une zone (62) munie d'aspérités.

5 15 - Bouchon selon la revendication 1, caractérisé en ce que le dessous du fond présente au moins un relief (84) annulaire destiné à constituer un joint d'étanchéité contre la partie supérieure du récipient.

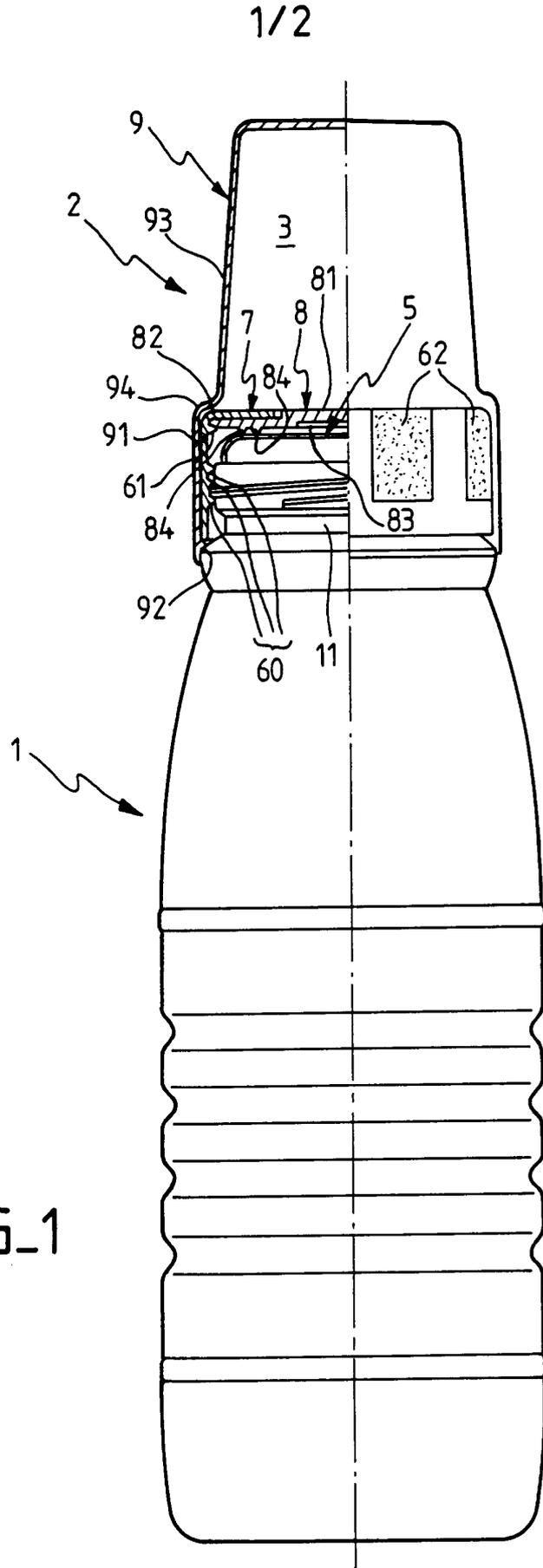
10 16 - Bouchon selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte une coupelle (9) munie de moyens de solidarisation amovible (92) à la jupe (6) ou au fond, dont la paroi interne définit avec le fond en au moins deux parties (7, 8), un logement (3) pour un objet.

15 17 - Bouchon selon la revendication 16, caractérisé en ce que les moyens de solidarisation amovible de la coupelle (9) à la jupe (6) ou au fond sont des moyens d'encliquetage (92).

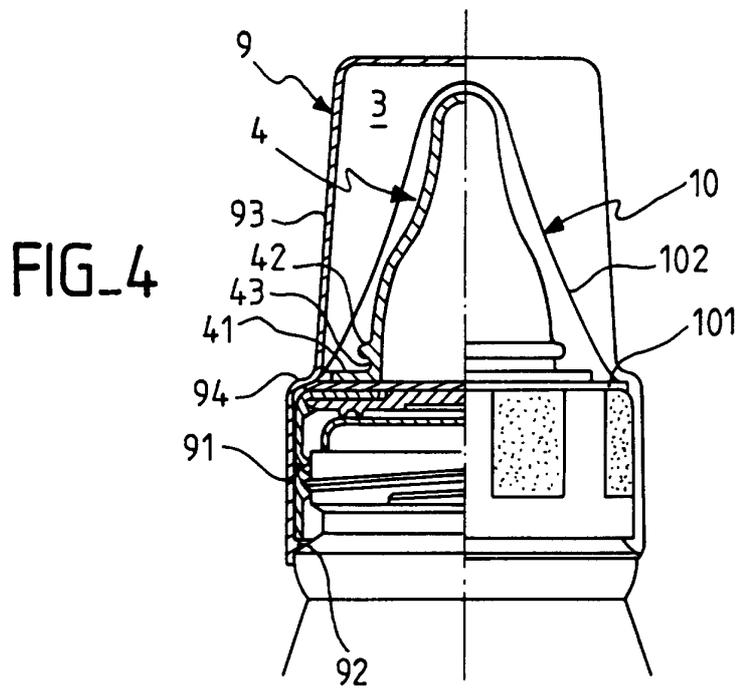
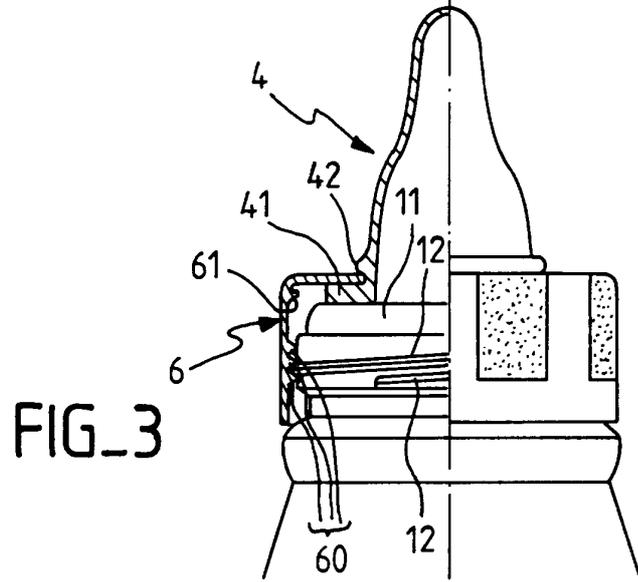
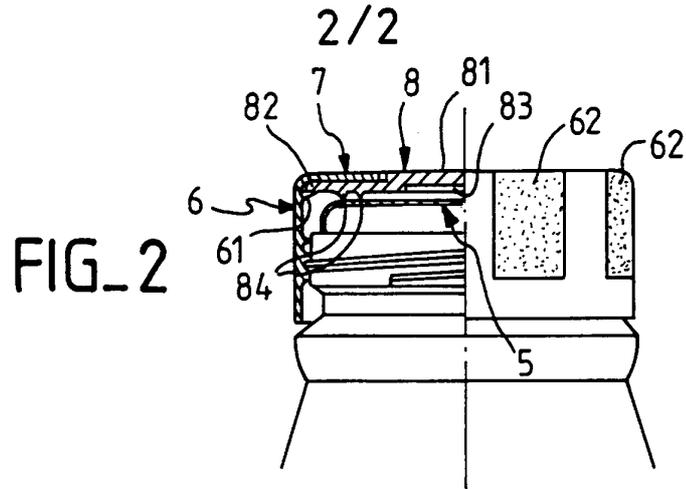
20 18 - Récipient caractérisé en ce qu'il comporte un bouchon hermétique (2) selon l'une quelconque des revendications 1 à 17, auquel il est possible d'adapter un organe de transfert tel qu'une tétine, tout en conservant, après ouverture, une possibilité de bouchage hermétique.

25 19 - Récipient selon la revendication 18, caractérisé en ce qu'il comporte un goulot (11), et le goulot et le bouchon (2) comportent des moyens de solidarisation amovible (12, 60).

30 20 - Récipient selon la revendication 18, caractérisé en ce qu'il comporte une capsule d'obturation (5) sertie.



FIG_1



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	EP-A-0 311 596 (MAM BABYARTIKEL GESELLSCHAFT M.B.H.)	1-3,5-8, 10-14, 16-19
Y	* le document en entier * ---	9,11,15
Y	FR-A-1 468 434 (ROSSI) * page 2, ligne 13 - ligne 21; figures * ---	9,11
Y	DE-U-92 12 083 (STRICKER) * figure 2 * -----	15
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		A61J B65D
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
8 Décembre 1995		Godot, T
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		

1